



## Droit des élèves vacances d'été

-----  
Par TitouanM

Bonjour,

J'ai une amie qui rentre en première en septembre et qui a 16 livres à lire obligatoirement avant la rentrée. Cela me paraît étrange que des devoirs soient donnés durant les grandes vacances car je n'en ai jamais eu et cela pourrait créer un désavantage pour les personnes changeant d'établissement. Je me suis donc demandé si c'était légal mais je n'ai trouvé aucune loi en parlant, pourriez-vous m'aider s'il vous plaît?

Merci par avance de votre réponse  
Cordialement

-----  
Par Isadore

Bonjour,

car je n'en ai jamais eu et cela pourrait créer un désavantage pour les personnes changeant d'établissement. Le simple fait de changer d'établissement peut être un désavantage... ou un avantage. Rien que la composition d'une classe joue sur le niveau de ses élèves...

Il est certain que les élèves qui auront passé l'été à lire auront un sérieux avantage sur leurs camarades !

Je me suis donc demandé si c'était légal mais je n'ai trouvé aucune loi en parlant, pourriez-vous m'aider s'il vous plaît?

La liberté pédagogique de l'enseignant s'exerce dans le respect des programmes et des instructions du ministre chargé de l'éducation nationale et dans le cadre du projet d'école ou d'établissement avec le conseil et sous le contrôle des membres des corps d'inspection.

Le conseil pédagogique prévu à l'article L. 421-5 ne peut porter atteinte à cette liberté.

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\_lc/LEGIARTI000006525569]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\_lc/LEGIARTI000006525569[/url]

Chaque enseignant, tant qu'il respecte le programme et les instructions du ministre, est libre d'organiser ses cours à sa convenance. À partir du collège il est autorisé de donner des devoirs aux élèves, y compris pendant les vacances d'été.

-----  
Par kang74

Bonjour

Pourquoi il serait illégal de donner toutes les chances à un élève de réussir son bac de français ?

Parce qu'il n'y a aucune loi qui garantit la réussite au bac, et encore moins le fait d'être sélectionnée pour être en études supérieures ...

Donc oui, certains établissements donnent des livres à lire pour se préparer à cette réalité, et ce n'est pas illégal, comme il n'est pas illégal non plus de faire des voyages linguistiques, de prendre des cours particuliers, de s'engager dans une association histoire de muscler son dossier parcoursup etc .

Et les élèves le savent dès l'inscription ( voire avant)